

ÉLECTION MUNICIPALE

ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL

Premier tour de scrutin

L'an deux mil vingt, le quinze du mois de mars à huit heures dans la salle de la mairie de la commune de SAINT MARD DE MARD RENO, suivant le décret 2019-928 du premier ministre en date du 04 septembre 2019 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux, s'est réuni le bureau de l'assemblée électorale de l'unique bureau de vote de la Commune de SAINT MARD DE RENO composée de Madame GUERIN Anne-Marie Présidente et de Ms et Mmes BLAISE Véronique, AMPE Lionel, COQUEREL Claude, CHAILLOU Michel, DE LOPPINOT Thierry, LAUNAY Sandrine, GAUTIER-DESVAUX Elisabeth.

Le bureau ainsi constitué a choisi pour secrétaire Madame GAUTIER-DESVAUX Elisabeth.

Le président après avoir constaté publiquement avec les membres du bureau que l'urne ne contenait aucun bulletin ni enveloppe, la refermée ; l'une des clés est restée entre ses mains, et la seconde a été remise à l'assesseur tiré au sort. Les opérations incombant aux assesseurs ont été réparties conformément à l'article R 61 du code électoral. Après vérification par le bureau que le nombre des enveloppes mises à disposition des électeurs correspondait au nombre des électeurs inscrits, le président a déclaré le scrutin ouvert à huit heures.

A dix-huit heures, le président a déclaré publiquement le scrutin clos:

Nombres d'électeurs inscrits : 379
Nombres de votant constaté par les émerglements : 207
Dont le quart requis pour être élu au 1^{er} tour : 95
Nombre de suffrages exprimés : 203
Total des enveloppes ou bulletins annulés : 4
Majorité absolue : 104

Ont été, en conséquence, proclamés membres du conseil municipal comme réunissant les conditions prévues par la loi :

- Monsieur Lionel AMPE,	138 voix ELU
- Monsieur Nicolas BOUCHÉ	161 voix ELU
- Monsieur Jacki BRUNET	172 voix ELU
- Monsieur Michel CHAILLOU	158 voix ELU
- Monsieur Claude COQUEREL,	181 voix ELU
- Monsieur Thierry de LOPPINOT	154 voix ELU
- Monsieur Patrick DELESTANG,	172 voix ELU
- Madame Elisabeth GAUTIER-DESVAUX,	166 voix ELUE
- Madame Anne-Marie GUÉRIN,	152 voix ELUE
- Monsieur Patrick LESIEUR,	152 voix ELU
- Monsieur Flavien MARIETTE,	140 voix ELU

Les onze candidats figurant sur la feuille de proclamation réunissent les conditions exigées par la loi pour que leur élection soit acquise.

Observations et Réclamations

NEANT

Le présent procès-verbal dressé et clos le 15 mars à vingt heures, en double exemplaire, a été, après lecture, signé par le président, les assesseurs

Convocation

Du 16/03/2020

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

VENDREDI 20 MARS 2020 à 19 HEURES dans la salle de la mairie

Ordre du jour :

- **Installation du nouveau Conseil municipal**
- **Élection du Maire**
- **Détermination du Nombre d'Adjoints**
- **Élections des Adjoints.**

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

REUNION ANNULEE PAR L'ETAT EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE (Covid 19)

« Mesdames et Messieurs les Maires,

Je tenais à vous faire part de l'annonce par le Premier ministre du report des réunions des conseils municipaux afin de désigner le maire et ses adjoints, qui a été faite en cette fin d'après-midi au Sénat.

Le Premier ministre a notamment indiqué que "le président du Conseil scientifique, consulté aujourd'hui, a indiqué que les conditions sanitaires pour l'installation des conseils municipaux élus au premier tour, prévue par le code électoral entre demain matin et dimanche, n'étaient plus réunies".

Bien cordialement à vous,

Charles Barbier

Sous-préfet

Secrétaire Général

Convocation

Du 18/05/2020

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

LUNDI 25 MAI 2020 à 19 HEURES dans la salle de la mairie

Ordre du jour :

- **Installation du nouveau Conseil municipal ;**
- **Élection du Maire ;**
- **Détermination du Nombre d'Adjoints ;**
- **Élections des Adjoints ;**
- **Élections des délégués titulaires et suppléants aux syndicats intercommunaux ;**
- **Désignation des membres des commissions communales ;**
- **versement d'un acompte pour achat de masques lavables.**

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

PROCES VERBAL
DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ÉLECTION D'UN
MAIRE ET DES ADJOINTS

Nombre de :

* Membres dont le Conseil Municipal doit être composé : **onze**

* Nombre de membres en exercice : **onze**

* Nombre de membres qui assistent à la séance : **onze**

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de SAINT MARD DE RENO, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame GUERIN Anne-Marie, conformément aux articles L2121-10 à L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020.

Étaient présents :

1 – COQUEREL Claude, 181 voix	2 – BRUNET Jacki, 172 voix
3 – DELESTANG Patrick, 172 voix	4 – GAUTIER-DESVAUX Elisabeth, 166 voix
5 – BOUCHÉ Nicolas, 161 voix	6 – CHAILLOU Michel, 158 voix
7 – DE LOPPINOT Thierry, 154 voix	8 – GUERIN Anne-Marie, 152 voix
9 – LESIEUR Patrick, 152 voix	10 – MARIETTE Flavien, 140 voix
11 – AMPE Lionel, 138 voix	

La séance a été ouverte sous la présidence de **Madame GUERIN Anne-Marie**, Maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats des élections et déclaré installer dans sa fonction les conseillers municipaux.

Monsieur Thierry de LOPPINOT le plus âgé des membres du Conseil a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur MARIETTE Flavien,

Et deux assesseurs, Madame GAUTIER-DESVAUX Elisabeth et Monsieur COQUEREL Claude

ÉLECTION DU MAIRE

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le président a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un maire, conformément des articles L 2122-4 et L 2122-7 DU Code Général des Collectivités Territoriales

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	onze
A déduire : suffrages déclarés nuls par le bureau (art L66 du code électoral) :	zéro
Suffrages blancs (art L65 du code électoral)	: deux
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	neuf
Majorité absolue	cinq

ONT OBTENU :

Madame Anne-Marie GUERIN

neuf voix

Madame Anne-Marie GUERIN ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée **MAIRE**.

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS.

DÉLIBÉRATION N° 2020-13

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** la création de **DEUX** postes d'adjoints.

Madame le Maire déclare qu'il va être maintenant procédé à l'élection des adjoints ainsi qu'il vient d'en être décidé.

ÉLECTION DU PREMIER ADJOINT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Madame Anne-Marie GUERIN, élue maire, à l'élection du **Premier Adjoint**.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	onze
A déduire : suffrages déclarés nuls par le bureau (art L66 du code électoral) :	zéro
Suffrages blancs (art L65 du code électoral)	: un
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	dix
Majorité absolue	six

ONT OBTENU :

Monsieur Lionel AMPE

trois voix

Monsieur Thierry de LOPPINOT

sept voix

Monsieur **Thierry de LOPPINOT** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé **Premier Adjoint**.

ÉLECTION DU DEUXIEME ADJOINT

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du **Deuxième Adjoint**.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	onze
A déduire : suffrages déclarés nuls par le bureau (art L66 du code électoral) :	deux
Suffrages blancs (art L65 du code électoral)	: un
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	huit

ONT OBTENU :

Monsieur Jacki BRUNET sept voix
Monsieur Michel CHAILLOU une voix

Monsieur **Jacki BRUNET** ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé **Deuxième Adjoint**.

Observations et Réclamations

NEANT

DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES A LA CDC DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que depuis la loi du 16 décembre 2010 les conseillers communautaires ne sont plus élus au sein du conseil municipal. Pour les communes de moins de 1000 habitants, l'article 273-12 du code électoral dispose que les conseillers communautaires seront les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau. Le Maire sera automatiquement conseiller communautaire, puis ses adjoints dans l'ordre de nomination.

La Commune de Saint Mard de Réno doit désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant à la Communauté de Communes du Pays de Mortagne au Perche.

Dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal :

- Mme Anne-Marie GUÉRIN, Maire, est désignée délégué Communautaire, elle **accepte** ce mandat communautaire ;
- M. Thierry de LOPPINOT 1^{er} adjoint, est désigné délégué communautaire suppléant, il **accepte** ce mandat Communautaire ;

Ainsi le Conseil Municipal constate que les délégués de la Commune de Saint Mard de Réno à la Communauté de Communes du Pays de Mortagne au Perche sont :

- DELEGUEE TITULAIRE : Anne-Marie GUÉRIN, Maire
- DELEGUE SUPPLEANT: Thierry de LOPPINOT, 1er adjoint.

DESIGNATION DES DELEGUES AU PARC NATUREL REGIONAL DU PERCHE

DÉLIBÉRATION N° 2020-14

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-8

Vu les statuts du Parc Naturel Régional du Perche,

Madame le Maire, suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour représenter la collectivité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal désigne :

Déléguée titulaire	Délégué suppléant
<p>Mme, GAUTIER-DESVAUX Elisabeth</p> <p>Adresse personnelle : la Braiserie 61400 SAINT MARD DE RENO</p>	<p>Mr de LOPPINOT Thierry</p> <p>Adresse personnelle : La Drouinière 61400 SAINT MARD DE RENO</p>

DESIGNATION DES DELEGUES AU SMIRTOM DU PERCHE ORNAIS

DÉLIBÉRATION N° 2020-15

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-8

Vu les statuts du SMIRTOM DU PERCHE ORNAIS,

Madame le Maire, suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour représenter la collectivité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal désigne :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
<p>M. AMPE Lionel</p> <p>Adresse personnelle : Assite 61400 SAINT MARD DE RENO</p>	<p>M. CHAILLOU Michel</p> <p>Adresse personnelle : Le Clos des Champs 61400 SAINT MARD DE RENO</p>

DESIGNATION DES DELEGUES AU SIAEP DU HAUT PERCHE

DÉLIBÉRATION N° 2020-16

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-8

Vu les statuts du SIAEP DU HAUT PERCHE,

Madame le Maire, suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour représenter la collectivité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal désigne :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
<p>M. COQUEREL Claude</p> <p>Adresse personnelle : Cernay 61400 SAINT MARD DE RENO</p>	<p>M. BOUCHÉ Nicolas</p> <p>Adresse personnelle : 15, place de l'église 61400 SAINT MARD DE RENO</p>

DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE DU Te61 A LAQUELLE APPARTIENT LA COMMUNE

DÉLIBÉRATION N° 2020-17

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-8

Vu les statuts du Territoire d'énergie Orne,

Madame le Maire, suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour représenter la collectivité à la commission locale à laquelle appartient la commune

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal désigne :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
M. BOUCHÉ Nicolas Adresse personnelle : 15, place de l'église 61400 SAINT MARD DE RENO	Mr de LOPPINOT Thierry Adresse personnelle : La Drouinière 61400 SAINT MARD DE RENO

DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

DÉLIBÉRATION N° 2020-18

Madame le Maire engage le conseil municipal à procéder à la désignation des membres des commissions communales

- **Commission Travaux et Chemins** : Anne-Marie GUÉRIN, Thierry de LOPPINOT, Jacki BRUNET, Claude COQUEREL, Patrick DELESTANG, Elisabeth GAUTIER-DESVAUX, Nicolas BOUCHÉ, Michel CHAILLOU, Patrick LESIEUR, Flavien MARIETTE et Lionel AMPE,
- **Commission d'Appel d'Offres** : **Présidente** : Anne-Marie GUÉRIN

Membres titulaires (3) MARIETTE Flavien De LOPPINOT Thierry GAUTIER-DESVAUX Elisabeth	Membres suppléants (3) BOUCHÉ Nicolas DELESTANG Patrick COQUEREL Claude
---	---
- **Commission des finances** : Anne-Marie GUÉRIN, Thierry de LOPPINOT, Jacki BRUNET, Claude COQUEREL, Patrick DELESTANG, Elisabeth GAUTIER-DESVAUX, Michel CHAILLOU et Lionel AMPE.
- **Délégués locaux au CNAS** :
 - o ***Déléguée Elue*** : Anne-Marie GUERIN
 - o ***Déléguée Agent*** : Cécile MAIGNAN ADAM.

ACHATS DE MASQUES LAVABLES ET VERSEMENT D'UN ACOMPTE :

DÉLIBÉRATION N° 2020-19

Madame le Maire expose que durant la période transitoire due à la crise sanitaire, dès l'annonce du Président de la République d'un déconfinement possible le 11 mai, pour aider la population à se protéger, elle a pris l'initiative de commander des masques en tissu lavables.

Suivant les conseils de la Région Normandie elle a passé une commande de 500 masques réutilisables de 1^{ère} catégorie à l'entreprise St James (50) pour un montant TTC de 3 089,04 € et 500 masques grand public en tissu à l'association Collectif Urgence d'Alençon pour un montant TTC de 1 250,00 €. Cette commande a été passée le plus tôt possible afin d'obtenir une date de livraison raisonnable, compte tenu des problèmes d'approvisionnement.

Ainsi, Madame le Maire demande au conseil municipal d'approuver cette démarche ainsi que le

versement d'un acompte de 1 752,00 € à l'entreprise SAS TRICOTS SAINT-JAMES pour lequel elle a émis un certificat administratif n° 2020-01 le 27/04/2020.

M. CHAILLOU indique qu'il aurait peut-être eu d'autres sources d'approvisionnement par sa filière professionnelle. Mme GUÉRIN rappelle le contexte de grande pénurie, elle a fait au mieux au vu des circonstances et a informé par mail l'ensemble des anciens et nouveaux élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'achat des masques tissu : 500 à l'entreprise St James à 6.16 € TTC l'unité et 500 à l'association Collectif Urgence d'Alençon à 2,50 € TTC l'unité.
- **APPROUVE** le versement d'un acompte de 1 752,00 € à l'entreprise SAS Tricots St James ayant fait l'objet du certificat administratif n° 2020-01 du 27/04/2020

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à vingt et une heures.